

Mission Chiche – Lurton

Soutenir efficacement les familles tout en faisant des économies, comment est-ce possible ?



Qui nous sommes

- MMM France est la branche française de Make Mothers Matter, ONG qui valorise le rôle des mères dans la construction de la paix et de la cohésion sociale.
- Depuis 1947, MMM, ONG apolitique et non confessionnelle fédère des associations de mères de toutes cultures dans une quarantaine de pays.
- MMM agit sur le terrain pour **mettre en réseau et soutenir les mères** dans leur rôle auprès de leurs enfants et dans la société
- MMM sensibilise l'opinion publique et les dirigeants politiques pour **valoriser le rôle essentiel des mères** dans l'économie, la santé et en faveur de la paix.
- MMM représente les mères à l'ONU grâce à son Statut Consultatif Général.
- L'action de terrain du MMM s'inscrit dans le programme ONU pour le ~~développement durable à l'horizon 2030.~~

Préambule

- Nous avons bien compris que le cadre budgétaire est contraint.
- Nous sommes favorables à la meilleure insertion des mères dans la vie professionnelle.
- Nous allons présenter des propositions pragmatiques pour améliorer la vie des familles tout en faisant des économies

SOMMAIRE

- I – Propositions pour les modes de garde (réponse à la question 6)
- II – Propositions pour une meilleure articulation vie professionnelle – vie personnelle (réponse à la question 8)
- III – Quelques autres pistes d'amélioration pour les familles

I – Offrir plus de modes de garde en dépensant moins



L'offre de solutions de garde s'est dégradée au cours du dernier quinquennat

| | 2012 | 2016 | Evolution 2016 vs 2012 | Estimation 2017 vs 2012 | Rappel des objectifs |
|---------------------------------------------------------------|-----------|-----------|------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Nombre d'enfants de 0 à 3 ans ¹ | 2.585.310 | 2.286.088 | - 99.422 | -153.069 ² | |
| Bénéficiaires CLCA/ Prepare ³ | 532.400 | 410.200 | -122.200 | -204.200 ⁴ | |
| Garde par assistantes maternelles ³ | 636.300 | 614.400 | -21.900 | | +100.000 |
| Places de crèches totales ³ | 383.600 | 436.400 | + 52.800 | | +100.000 |
| - Dont places de crèches PSU | | | +34.500 | | |
| - Places de crèches CMG * | | | +18.300 | | |
| Garde à domicile ³ | 46.400 | 42.700 | -3.700 | | |
| Scolarisation 2-3 ans ³ | 87.300 | 93.000 | +5.700 | | +75.000 |
| Total solutions d'accueil (dont total hors congé parental) | | | - 89.100 (+33.075) | | (+275.000) |

Sources : 1) Insee naissances France métropolitaine, 2) Projection sur la base des chiffres à fin octobre 3) CNAF octobre 2017 4) base CCSS septembre 2017 * Attention : une partie des nouvelles places de crèches ne relèvent pas de la PSU et ne sont donc pas accessibles à tous !!!







Malgré des investissements massifs pour développer les crèches depuis 15 ans

- Moins de 15% des enfants de moins de 3 ans bénéficient d'une place de crèche...alors que 25% des parents privilégient ce mode de garde
- Le recul des autres modes de garde a accru le nombre de demandes non satisfaites
- La baisse des dotations aux collectivités locales ne laisse pas imaginer qu'on pourrait résoudre rapidement le problème...sans rien changer



Et des dépenses en augmentation constantes

| | Coût complet mensuel pour les finances publiques en 2012 | Coût 2016 | Part de cette dépense dans le budget |
|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Enfant gardé à plein temps par 1 parent en congé parental | 420 € | 390 € |  |
| Garde par assistante maternelle | 700 € | 800 € |  |
| Garde par crèche (PSU et CMG) : | 1100 € | 1300 € |  |
| Garde à domicile | 1200 € | 1300 € | = |
| Scolarisation enfant 2-3 ans * | NC | 685 € |  |

A noter que le coût de création d'un berceau de crèche a doublé en quelques années du fait de la multiplication des normes !



Comment faire des crèches + raisonnables ?

- Limiter l'inflation des normes : tant qu'on fera des Rolls Royce, on n'en fera pas pour tout le monde !
- Mieux les remplir : il y a un gaspillage d'argent public
 - 80% des crèches ont des listes d'attente...mais
 - 80% des crèches ont un taux moyen d'occupation inférieur à 70%
- Des collectivités locales se sont engagées dans cette voie : les résultats sont spectaculaires !



L'utilité de re-développer la garde par les assistantes maternelles

- Moindre coût pour les finances publiques
- Meilleur maillage du territoire, en particulier dans les zones rurales
- Pas de besoin d'investissement à l'heure où les dotations aux collectivités locales sont en baisse
- Plus flexible à l'heure où la natalité est en berne



Comment ?

- Limiter l'inflation des normes qui frise le ridicule dans certains départements
- Revaloriser la profession, ne serait-ce que dans les discours
- Agréer des assistantes maternelles partout où c'est nécessaire
- Mieux remplir les places disponibles : l'exemple d'Asnières
- Permettre aux familles de ne régler que le « reste à charge » rendrait ce mode de garde plus accessible aux familles des classes moyennes et modestes



Tirer les leçons de l'échec du congé parental partagé



- La réforme du congé parental partagé n'a pas réussi à attirer les pères (5% seulement – l'objectif était de 20% !)
- Les raisons en sont simples :
 - La faible allocation versée aux parents en congé parental en fait un dispositif essentiellement utilisé à plein temps par des parents ayant de faibles rémunérations
 - L'écart de salaire au sein d'un couple permet rarement aux 2 parents de prendre à tour de rôle ce congé
 - Certaines professions n'ont pas la possibilité de prendre un congé parental (professions libérales, artisans, commerçants,...)
- En outre, certains parents anticipent la difficulté qu'ils auront à faire garder leur enfant à ses 2 ans et renoncent au congé parental, venant renforcer la pénurie pour les autres modes de garde



- Compte-tenu du manque de places de garde alternatives, nous préconisons de redonner le libre choix aux parents dans l'utilisation du congé parental jusqu'à l'entrée effective de l'enfant à l'école (ou à défaut jusqu'aux 3 ans de l'enfant)
 - Idéalement pour tous les parents à partir du 2^{ème} enfant
 - Au minimum :
 - Pour les couples ayant un écart de salaire entre les deux parents important (supérieur à 15%)
 - Pour les couples où l'un des deux parents exerce une profession lui interdisant d'arrêter son activité (artisan, commerçant, profession libérale,...)



L'utilité de la garde à domicile

Même si ce mode de garde ne concerne que 2% des enfants, la garde à domicile est un dispositif utile :

- Pour permettre aux femmes cadres supérieures et dirigeantes de mieux concilier travail prenant et maternité
 - Il coûte aussi cher que la crèche aux finances publiques mais sans investissement initial et pour des bénéficiaires dont les salaires ont une haute contribution aux finances publiques (charges sociales et impôts)
 - La France a le meilleur taux de femmes cadres et dirigeants d'entreprise de toute l'Union Européenne et cet atout doit être développé
- ce mode de garde ne doit pas être négligé et peut être développé chez les couples de cadres bi-actifs en facilitant la mise en relation des familles (garde partagée)

Les limites de la scolarisation précoce



- La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est indispensable :
 - En ZEP et spécialement pour les enfants qui ne parlent pas le français à la maison ou ne bénéficient d'aucun mode de garde les mettant en contact avec d'autres enfants
 - Pour les enfants de fin d'année scolaire qui doivent pouvoir être scolarisés dès le mois de septembre
 - Ces dispositifs ne sauraient être confondus avec un mode de garde à plein temps du fait de la fréquence des vacances scolaires ainsi que de la difficulté de faire faire des journées continues à l'école (cantine, garderie péri-scolaires) à des petits de 2 ans.
 - En outre, le coût supplémentaire pour les collectivités locales (ATSEM) limite les possibilités des développement massif dans un contexte de baisse des dotations aux collectivités locales.
- Le développement de la scolarisation des 2-3 ans doit être poursuivi de façon ciblée et sans prétendre remplacer les autres modes de garde qui restent indispensables.



Une urgence : revoir la gouvernance des modes de garde

- A ce jour la responsabilité des modes de garde est diluée :
 - Les mairies enregistrent les naissances et gèrent les crèches
 - Les départements agréent les assistantes maternelles et valident les ouvertures de crèches
 - L'Etat pilote l'offre globale mais les collectivités locales gardent le contrôle des modes de garde collectifs
 - Les parents se débrouillent tant pour s'informer que pour s'organiser (congé parental, garde partagée,...)
 - Les outils destinés à faciliter l'information des parents (www.mon-enfant.fr) sont peu ou mal utilisés



Nous préconisons du pragmatisme :

- Un cadre défini par l'Etat
- Une responsabilisation d'un niveau unique sur le plan local pour l'ensemble des modes de garde : la commune (ou communauté de communes en zone rurale)
- En dotant les communes d'un outil complet de pilotage de l'offre et de la demande (suivi des naissances, du taux d'activité des parents, des places existant en crèche, chez les assistantes maternelles, du recours au congé parental, du nombre de garde à domicile,...).

En résumé pour optimiser les modes de garde, il faut :

- Revenir à des normes raisonnables sur les crèches et les assistantes maternelles
 - Mener une politique très volontariste de meilleure information des parents, meilleur remplissage des places existantes en crèche et chez les assistantes maternelles
 - Re-développer l'offre de garde par les assistantes maternelles
 - Redonner de la liberté aux parents pour l'utilisation du congé parental
 - Piloter l'offre de garde au niveau local avec 1 seul interlocuteur / responsable
-

II – Favoriser une meilleure
conciliation vie professionnelle –
vie personnelle

Les parents français manquent de temps pour construire une relation avec leurs enfants

- Le rapport de l'OCDE de Mars 2016 « Comment va la vie en France » stipule que :
 - 1 adolescent français sur 4 rencontre des difficultés dans la communication avec ses parents, soit la proportion la plus élevée de l'OCDE.
 - Les enfants français passent nettement moins de temps avec leurs parents que l'enfant moyen de l'OCDE et ce temps régresse contrairement aux autres pays (cf annexe 1)

...oui mais comment faire sans argent public et sans mettre trop de contraintes sur les entreprises ?

L'exemple anglo-saxon du Right to Request

- Au Royaume Uni :
 - Loi votée en 2004
 - Permet à tout salarié parent de demander + de flexibilité au travail pour tenir compte de ses besoins personnels
 - Les entreprises peuvent refuser pour raison économique ou d'organisation
 - 80% des demandes sont acceptées
 - Loi étendue en 2014 à l'ensemble des salariés

Le même type de dispositif existe en Australie et en Nouvelle Zélande. Désormais, l'Union Européenne préconise l'extension de ce type de législation

Pourquoi une loi est importante

- Elle fixe un cadre légal pour l'entreprise et le salarié
- Elle encourage la négociation et la facilite pour les salariés qui n'oseraient pas
- Elle permet de mettre en lumière le fait qu'un salarié qui a un meilleur équilibre de vie est plus créatif, plus entreprenant et plus loyal envers son entreprise
- Cf en annexe 2 le case study sur le right to request

III – Autres sujets...que nous n'avons pas le temps de détailler

Nous aurions aussi aimé vous parler de :

- Nécessaire soutien à la natalité pour assurer l'équilibre des retraites à terme
- Individualisation de l'impôt et bienfondé de la solidarité fiscale familiale « à la française »
- Universalité des prestations sociales et pacte social républicain
- Insertion professionnelle des jeunes et inquiétudes des parents
- Parentalité et nécessaire soutien aux parents dans leur rôle à l'heure d'Internet et des réseaux sociaux
- Santé maternelle et infantile (en particulier obésité des mères et diabète des enfants mais aussi hausse de l'anxiété des enfants en lien avec la consommation des réseaux sociaux ou encore doublement du nombre de césariennes en 25 ans)

Mais nous préférons laisser un
temps d'échange pour les
questions-réponses

Pour toute information complémentaire :

MMM France

Boite 55

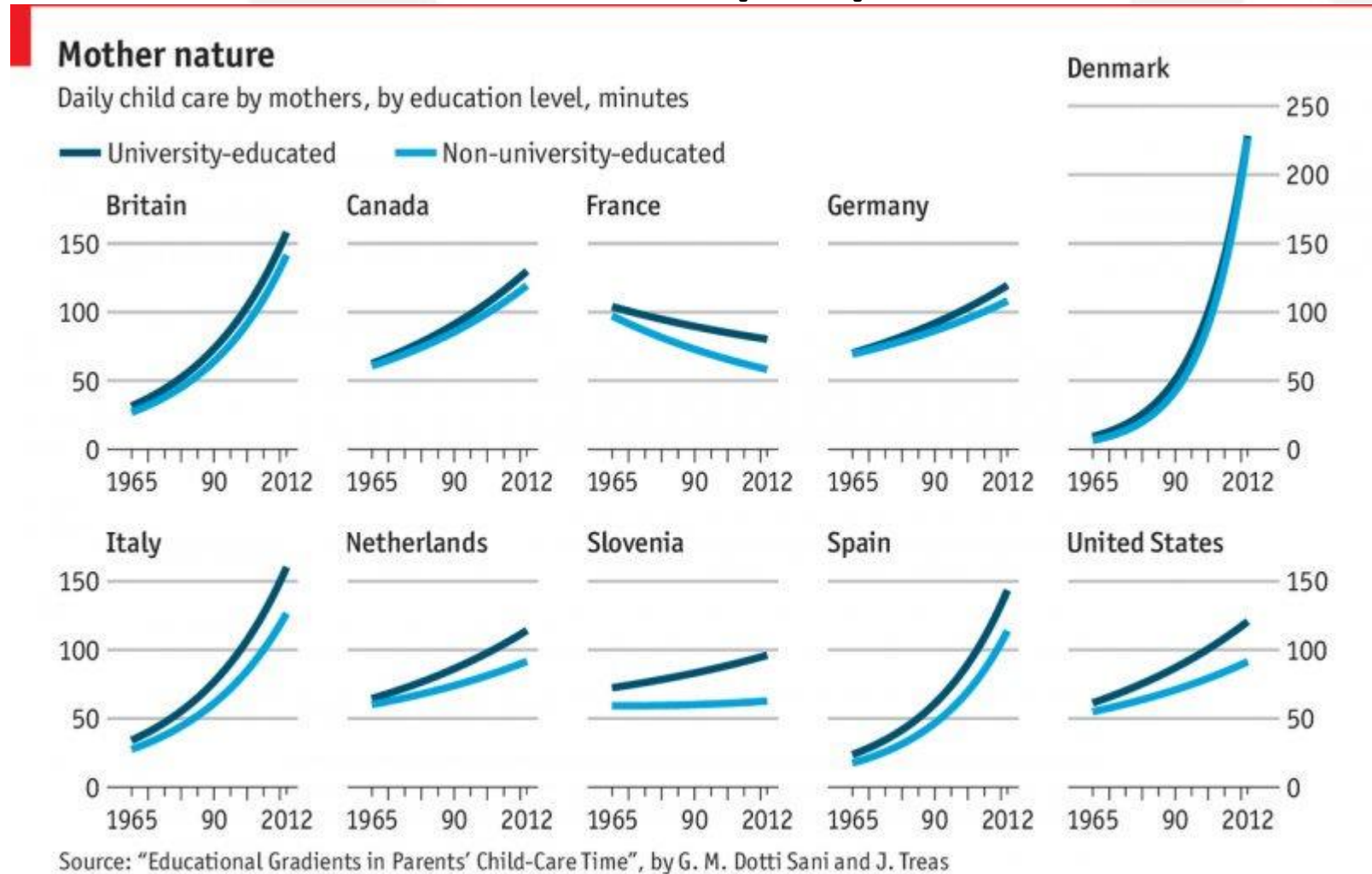
14, avenue René Boylesve

75016 PARIS

www.mmmfrance.org

Pour toute question sur cette présentation : info@mmmfrance.org

Annexe 1: évolution du temps passé avec les enfants



Economist.com